

## BON DE COMMANDE

Je soussigné(e) (nom, prénom) \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Activité :

Effectif :

CA Global :

CA Export :

CA Canada :

Participant (nom, prénom si différent) : \_\_\_\_\_

E-mail (pour contact dossier) \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Je souhaite participer à la mission collective au CANADA du 16 au 18 octobre 2017 pour un montant de 1450 € HT (1740€ TTC)

Je souhaite effectuer le déplacement optionnel vers (entourer votre choix) :

**Toronto**

**Boston**

**Philadelphie**

*Conditions de participation : Inscription et paiement du solde au préalable obligatoire. Conditions d'annulation : La CCI se réserve le droit d'annuler ou reporter cette mission jusqu'à une semaine avant la date prévue.*

*« Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'un droit d'opposition à l'utilisation ultérieure de ces données »*

Signature, précédée par la mention « lu et approuvée »

Date : \_\_\_\_\_ Cachet de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Merci de retourner ce bon de commande signé, ainsi que le premier versement (voir modalités de paiement), à la **CCI Haute-Savoie, Danielle MEUNIER, 5 rue du 27<sup>ème</sup> BCA - CS 62072 - 74011 Annecy Cedex** avant le **vendredi 28 juillet 2017.**

**Seules les 12 premières entreprises inscrites pourront participer à cette mission régionale. Rejoignez-nous vite !!**



## MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fait en deux versements :

- un **acompte de 600 € TTC** correspondant à **CCI Mission** + à l'ordre de la **CCI Haute-Savoie** (chèque), à joindre à ce bon de commande.

Paiement par chèque à l'adresse suivante :

**CCI Haute-Savoie** - Danielle MEUNIER

5 rue du 27<sup>ème</sup> BCA -CS 62072

74011 Annecy Cedex

[dmeunier@haute-savoie.cci.fr](mailto:dmeunier@haute-savoie.cci.fr) ☎ 04 50 33 72 89

-- le **solde restant de 1140 € TTC** correspondant aux **frais d'organisation de la mission** sera dû par chèque ou par virement à l'ordre de la **CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes** avant le départ en mission.

Paiement par chèque à l'adresse suivante :

**CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes** - Hélène LE CORRE

32 quai Perrache - CS 10015 - 69286 Lyon Cedex 02

[h.lecorre@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:h.lecorre@auvergne-rhone-alpes.cci.fr) ☎ 04 72 11 36 31

Paiement par virement bancaire sur le compte suivant :

LCL RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>				
IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Ciè RIB	Domiciliation
30002	01358	0000060198F	47	BDI GRAND LYON
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE				
IBAN		FR10 3000 2019 5800 0006 0198 F47		
Code B.I.C.		CRLYFRPP		
TITULAIRE DU COMPTE :				
CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES 32 QUAI PERRACHE CS 10015 69286 LYON CEDEX 02				

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE  
IBAN **FR10 3000 2019 5800 0006 0198 F47**  
Code B.I.C. **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE :  
**CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
**32 QUAI PERRACHE**  
**CS 10015**  
**69286 LYON CEDEX 02**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Information et confidentialité

- 1.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à sa CCI toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (tarifs, prix, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux partenaires potentiels.
- 1.2. La CCI s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client.
- 1.3. La CCI pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

### 2. Conditions d'annulation de la prestation

- 2.1. Du fait de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'organisateur de la mission : postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et la somme versée sera remboursée, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.
- 2.2. Du fait du client : en cas d'annulation de sa commande de fournitures et prestations, le client sera tenu d'en avvertir par écrit, en conservant une preuve de l'envoi, préalablement et rapidement à sa CCI et à la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cas, sa CCI garde l'acompte et la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes, à sa seule initiative, sera en droit, soit de réclamer le règlement immédiat de toutes les fournitures et services commandés au prorata de leur exécution, soit de conserver les sommes versées par le client au titre d'indemnité pour annulation de la commande, sans que, dans aucun des cas précités, la CCI de Région ni les CCI territoriales ne puissent être tenues responsables à aucun titre.

### 3. Assurances

Ni la CCI de Région, ni les CCI territoriales n'assument de responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires.

### 4. Droit applicable et contestation/litige

L'interprétation et l'application des conditions générales et particulières de participation à des missions à l'étranger sont soumises au droit français.

Toute contestation ou tout litige donnera lieu à la recherche d'une solution amiable. En cas de contentieux, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la circonscription de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes.